

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :  
APPROUVÉ PAR LE PRÉSIDENT DU BUREAU DE LA COMMUNE DE MAULE  
Fait à Maule, le :  
Le Maire de la Commune de MAULE

PROCEDURE

POUVOIR APPROUVÉ LE : 18 JUILLET 1993  
REVISION N°1 APPROUVÉE LE : 28 mai 1998 MARS ANNUELLE LE : 7 août 2002  
REVISION N°2 APPROUVÉE LE : 22 novembre 2003  
REVISION N°3 APPROUVÉE LE : 11 novembre 2005  
REVISION N°4 APPROUVÉE LE : 11 novembre 2005

DOCUMENT N°  
**5.1.3**

MODIFICATIONS

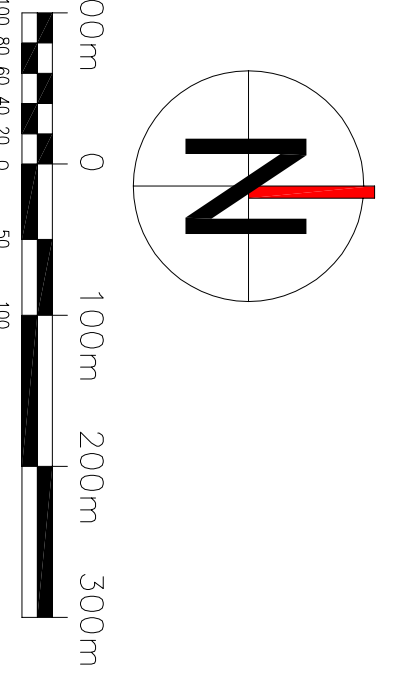

N° : 1 du 04 mai 1997  
2 du 22 mai 1997  
4 du 22 mai 2000



SOCELE S.A.R.L. D'ARCHITECTURE  
10 rue Oudinot - 75004 PARIS  
Tél. : 01 46 07 52 32  
Fax : 01 46 07 52 32

LEGENDE

- Zones à risque d'érosion des terres (report indicatif non contractuel) : se reporter au document de la CLE pour la mise en oeuvre de l'objectif 2 du SAGE de la Mauldre sur les zones à risque d'érosion des terres, en annexe du document S.1. du PLU (Annexes Sanitaires - Rapport).
- Zones d'affleurement de la nappe de la caie (report indicatif non contractuel) se reporter à la carte "Nappe de la caie" fournie par la CLE, en annexe du document S.1. du PLU (Annexes Sanitaires - Rapport)



LES COURBES DE NIVEAU SONT REPRÉSENTÉES DE FACON SCHEMATIQUE ET N'ONT PAS DE CARACTERE CONTRACTUEL.